



ANTIPARASITAIRE EXTERNE INSECTIFUGE ET ACARIFUGE

**POUDRE
ANTI-POUX**

250 g - Oiseaux

réf. 9231

V.02/17

FICHE TECHNIQUE 4

Margosa | Géraniole | Pyrèthre

Action répulsive contre les parasites externes (poux, puces...).

MODE D'UTILISATION

Saupoudrer sur le plumage (0,5 à 1 g par 500 g de poids vif), à raison d' 1 fois par semaine du printemps à la fin de l'été. Appliquer de préférence le soir pour éviter l'altération du Pyrèthre, élément photo-sensible.

COMPOSITION

Actifs biocides : Margosa-extrait* (80 g/kg) CAS N° 84696-25-3, Géraniole* (1,96 g/kg) CAS N° 106-24-1, Pyrèthre* (0.075g/kg) CAS N° 8003-34-7.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas faire avaler. Ne pas traiter les animaux de moins de 4 semaines, malades ou convalescents. Ne pas appliquer sur une peau fragile ou lésée. Éviter tout contact avec les yeux, les narines, les muqueuses de l'animal. En cas d'ingestion, en cas de réaction allergique, consulter un vétérinaire. Se laver soigneusement les mains après avoir appliqué le produit sur l'animal. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ce produit n'est pas un médicament.

CONSERVATION

Voir date indiquée sur le flacon. Refermer le flacon après utilisation. Stocker dans des conditions normales de température (+5 et +40°C).



**NOS PRODUITS PARTICIPENT
À LA SAUVEGARDE
ET AU DÉVELOPPEMENT
DES COLONIES !**

www.untoutpourlesabeilles.fr
rubrique : voir les ruches > entreprises



Photographie non-contractuelle. ©Cap'Finity Laboratoire



Attention

*Biocide classé TP19 (répulsif contre les poux). Informations réglementaires selon (CE)1272/2008, (UE)528/2012, (CE) n°1451/2007. Fiche de données de sécurité sur demande. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H413 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P260 - Ne pas respirer les poussières. P264 - Se laver les mains à l'eau et au savon soigneusement après manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un site autorisé pour déchets spéciaux.

